

TRIAL CLUB DE FRANCUEIL

REGLEMENT DU TRIAL LOISIR DE FRANCUEIL DU 06 Jun 2026

Préambule :

Toute personne physique ou moral qui prend part à ce Trial Loisir est censée connaître le présent règlement. Elle s'engage à se soumettre, sans réserve, à toutes ses prescriptions. Aucune clause du règlement particulier de cette sortie, ne peut être contraire au présent règlement.

DEFINITION

Le Trial Club de Francueil organise un Trial Loisir le samedi 06 Jun 2026 de 9h00 à 17h00.

Ce Trial Loisir n'est pas une compétition, les motos y participant sont obligatoirement des motos de trial.

Le parcours est pour moitié sur des voies ouvertes à la circulation publique, et pour seconde moitié sur des chemins ruraux, et, ou, privés (Les propriétaires privés auront donné leur accord au préalable).

Cette randonnée se déroulera donc dans le respect du code de la route.

Elle sera sans classement, sans temps imposé et sans aucun chronométrage.

Cette randonnée n'accueille pas de public ni spectateurs.

PARTICIPANTS

Le nombre de participants est limité à 50.

Les pilotes seront titulaires d'un permis de conduire correspondant à leur moto.

Les motos seront de type trial, homologuée, avec carte grise l'attestant.

Les pilotes devront être majeurs.

Les passagers ne sont pas acceptés.

CONTROLES ET ENGAGEMENT

A l'accueil un contrôle administratif aura lieu.

Les participants doivent se présenter munis de :

- leur assurance (carte verte) en cours de validité de l'année en cours,
- leur permis de conduire correspondant à la cylindrée de leur moto,
- la carte grise de la machine, qu'ils doivent piloter.

Avant le départ un contrôle technique aura lieu.

Les participants doivent se présenter entre 8h30 et 10h30 avec leur moto :

- Il sera vérifié qu'elle comporte bien une plaque minéralogique,
- Il sera vérifié qu'il s'agit bien de la moto, enregistrée à l'inscription.
- Le pilote sera muni d'un casque en bon état, de bottes, de gants et d'un pantalon renforcé.

Les engagements peuvent être envoyés à l'avance à l'organisateur, ou être pris le matin de la randonnée de 8h00 à 10h00.

Organisateur : TOYER Gilles (Président du Trial Club de Francueil),
3 rue de St Martin le beau, 37270 Athée sur Cher.

Le droit d'engagement est gratuit pour les adhérents au Trial club de Francueil, seul le repas d'un montant de 15€ est à régler.

Le droit d'engagement est de 15€ pour les personnes extérieures au Trial club de Francueil, le repas d'un montant de 15€ est à régler également.

Si ce Trial Loisir ne pouvait avoir lieu, pour quelque cause que ce soit, l'organisateur ne saurait être rendus responsables, et s'engage à rembourser les droits d'engagements.

DEROULEMENT

Le parcours sera fléché, il fera environ 12 km autour du village de Francueil, les parties dites trialisantes seront des chemins ou sentiers comportant des obstacles simples et naturels, différents niveaux de difficulté seront proposés, les participants choisiront librement lesquels emprunter, ou de ne pas les emprunter.

Ce parcours sera emprunté une fois dans la matinée.

Un repas sera servi de 12h00 à 14h00 sur le terrain du club de trial à Francueil.

Le parcours pourra être emprunté une seconde fois dans l'après-midi.

Les engagements et contrôles se feront sur le terrain de trial à Francueil de 8h00 à 10h00.

Les départs se feront de 9h00 à 11h00, les derniers retours seront au maximum à 17h00.

Afin d'étaler les participants sur le parcours, il y aura une minute minimum entre chaque départ unitaire.

Les participants devront impérativement respecter le code de la route.

Ils devront suivre scrupuleusement le fléchage mis en place, afin de respecter les cultures et les propriétés privées.

Ce Trial Loisir n'étant pas une compétition, ne comportant pas de classement, ni de temps imposé, les participants sont pleinement responsables et en aucun cas l'organisateur ne saurait être tenu responsable de tout accident qui pourrait survenir.